

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°034-2026
PORTANT interdiction de stationner aux abords de l'étang de Johanna Maria

Nous, Maire de la Commune de VALHERBASSE (Drôme),
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants,
Vu le Code de la route,
Considérant la demande présentée par l'association Montrigaud Loisirs en date du 05/05/2026 dans le cadre de la « Fête de l'Etang »,
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers et le bon déroulement de cette manifestation,

ARRÊTE

Article 1 :

Le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur le parking de l'Étang Johanna Maria :

- du mercredi 13 mai 2026 à 20h00
- au jeudi 14 mai 2026 à 20h00.

Article 2 :

Cette interdiction concerne l'ensemble du parking de l'Étang Johanna Maria.

Article 3 :

Une signalisation réglementaire sera mise en place par les organisateurs afin d'informer les usagers de cette réglementation temporaire.

Article 4 :

Les véhicules stationnés en infraction pourront faire l'objet d'une mise en fourrière, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Association MONTRIGAUD LOISIRS

Fait à VALHERBASSE, le 11/05/2026

Monsieur Le Maire,



[Handwritten signature]